

NUMERO : 2026-084
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant le travail mené par la ville de Sarcelles sur les droits des femmes,

Considérant l'importance de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et la lumière que la ville souhaite lui donner,

Considérant l'action intitulée "le cœur des femmes" proposée par l'association la cité des femmes, le 28 mars 2026 et intégrée à la programmation de la ville du 8 au 30 mars 2026,

Décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à engager la dépense relative à l'organisation de l'événement "le cœur des femmes" le 28 mars 2026, sur la place de Navarre.

Article 2 : dit que la dépense de 400 € sera imputée au budget communal.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex, dans le délai de deux (2) mois, à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 20 mars 2026.

Le Maire,

Patrick HADDAD

